

**CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 9 JUIN 2009**

Convocation du 3 juin 2009

L'an deux mille neuf, le neuf juin, à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de PLOUFRAGAN s'est réuni en session ordinaire, à la salle des Villes Moisan, après convocation légale, sous la présidence de M. Rémy MOULIN, Maire.

PRESENTS : Rémy MOULIN - Christine ORAIN - André QUELEN - Jean-Louis PASQUIER - Annie LABBE - Jacques BLANCHARD - Eliane BOUGUET - Gilles LELIONNAIS - Marie-Françoise DUPLLENNE - Jean-Paul LE MEE - Albert MAHE - Jean-François ANDRIEUX - Françoise UGUEN - Michel JUHEL - Jean-Pierre STEPHAN - Huguette DELEPINE Annick MOISAN - Anita MELOU - Bruno BEUZIT - Frédéric LE MENEÇ - Pierre DUVAL Jean-Pierre HAMON - Jean-Yves BERNARD - Isabelle HOUZE - Anne-Laure LE BELLEGO - Yahya EL BAROUDI et Martial COLLET

ABSENTS : Maryse LAURENT (donne pouvoir à Frédéric LE MENEÇ)
Annie REY (donne pouvoir à Jean-Pierre STEPHAN)
Ghislaine LARDOUX (donne pouvoir à Bruno BEUZIT)
Jean-Loïc DEMONFORT (donne pouvoir à André QUELEN)
Claire BRASSIER (donne pouvoir à Jean-Louis PASQUIER)
Géraldine LE MARCHAND

SECRETAIRE DE SEANCE : Isabelle HOUZE

1) Adoption des procès-verbaux précédents

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **ADOpte** :

- le procès-verbal du 14 avril 2009,
- le procès-verbal du 12 mai 2009.

2) Compte de gestion 2008

M. le Receveur Municipal ayant quitté la salle, le conseil municipal, par vote à main levée,

- **par 31 voix**

- **et 1 abstention (Yahya EL BAROUDI)**

- **APPROUVE** le compte de gestion 2008 du receveur municipal.

3) Compte administratif 2008

M. LE MAIRE ayant quitté la salle après la présentation du compte administratif, c'est sous la présidence de Christine ORAIN, 1^{ère} Adjointe au Maire, que le conseil municipal **ARRETE** comme suit le compte administratif 2008 :

COMMUNE :

- **par 24 voix**

- **et 7 abstentions (Isabelle HOUZE, Jean-Pierre HAMON, Jean-Yves BERNARD, Anne-Laure LE BELLEGO, Pierre DUVAL, Martial COLLET et Yahya EL BAROUDI)**

- **Investissement** :

dépenses : 12 144 098,40 €
recettes : 13 347 401,00 €

- **Fonctionnement** :

dépenses : 10 118 336,72 €
recettes : 15 104 359,16 €

EAU :

- **par 29 voix**

- **et 2 abstentions (Martial COLLET et Yahya EL BAROUDI)**

- **Investissement** :

dépenses : 44 450,94 €
recettes : 141 389,27 €

- <u>Fonctionnement</u> :	
dépenses :	764 105,10 €
recettes :	1 136 339,28 €

ASSAINISSEMENT :

- par 29 voix

- et 2 abstentions (Martial COLLET et Yahya EL BAROUDI)

- <u>Investissement</u> :	
dépenses :	339 839,55 €
recettes :	262 137,37 €

- <u>Fonctionnement</u> :	
dépenses :	571 612,54 €
recettes :	820 134,26 €

Z.A. DE BEAUCEMAINE :

- par 29 voix

- et 2 abstentions (Martial COLLET et Yahya EL BAROUDI)

- <u>Investissement</u> :	
dépenses :	283 955,47 €
recettes :	211 040,64 €

- <u>Fonctionnement</u> :	
dépenses :	211 040,64 €
recettes :	211 040,64 €

4) Affectation des résultats 2008

BUDGET COMMUNE

Le Conseil Municipal, par vote à main levée,

- par 25 voix

- et 7 abstentions (Isabelle HOUZE, Jean-Pierre HAMON, Jean-Yves BERNARD, Anne-Laure LE BELLEGO, Pierre DUVAL, Martial COLLET et Yahya EL BAROUDI)

- **DECIDE** d'un besoin de financement en section d'investissement de 0 €.

BUDGET EAU

Le besoin de financement en section investissement est de 48 617,67 €. Le résultat d'exploitation au 31.12.2008 de 372 234,18 € permet de réaliser cet auto-financement que le conseil municipal **DECIDE** par vote à main levée,

par 30 voix

- et 2 abstentions (Martial COLLET et Yahya EL BAROUDI)

BUDGET ASSAINISSEMENT

Le besoin de financement en section investissement est de 109 742,57 €. Le résultat d'exploitation au 31.12.2008 de 248 521,72 € permet de réaliser cet autofinancement que le conseil municipal **DECIDE** par vote à main levée,

- par 30 voix

- et 2 abstentions (Martial COLLET et Yahya EL BAROUDI)

5) Taxe foncière non bâtie : majoration de la valeur locative cadastrale de certains terrains constructibles

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par vote à main levée,

- par 31 voix

- et 1 abstention (Anne-Laure LE BELLEGO)

- **ADOpte** le tarif de 0,50 € par m² concernant la majoration de la valeur locative cadastrale de certains terrains constructibles à compter de l'année 2010.

6) Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale : rapport annuel année 2008

Le conseil municipal **PREND CONNAISSANCE** du rapport annuel sur les actions de développement social urbain menées en 2008 en relation avec l'attribution de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale.

7) Subvention exceptionnelle au comité d'animation du quartier de Saint-Hervé

- Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par vote à main levée, **à l'unanimité**,
- **ACCORDE** une subvention exceptionnelle de 6 396,93€ maximum au Comité d'animation du quartier de Saint-Hervé pour les travaux de réfection de la charpente du foyer Alain LE DU ;
 - **DECIDE** le versement de la subvention à la fin des travaux sur présentation de la facture définitive ;
 - **IMPUTE** la dépense à l'article 6745/2601.

8) Autorisations de programme année 2009 – Création

- Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par vote à main levée,
- **par 31 voix**
 - **et 1 abstention (Yahya EL BAROUDI)**
 - **DECIDE DE CREER** les 6 autorisations de programmes ci-après :
 - AP n° 2009-01 : Acquisitions foncières
 - AP n° 2009-02 : Réhabilitation immeuble à vocation commerciale
 - AP n° 2009-03 : Mise en sécurité RD 790
 - AP n° 2009-04 : Programme de trottoirs
 - AP n° 2009-05 : Programme de voirie
 - AP n° 2009-06 : Mise en sécurité des voies
 - **ADOpte** pour chaque autorisation de programme un découpage en crédits de paiements pour la période 2009/2014.

9) Remboursements d'assurances

- Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par vote à main levée, **à l'unanimité**,
- **ACCEPTE** les trois remboursements d'assurance de la SMACL suivants :
 - 1 234,86 € (vitre extérieure de la garderie de l'école Louise Michel brisée)
 - 794,48 € (deux vitres de la maison de quartier de la Poterie)
 - 420,14 € (vitre de la salle du Mille Club).

10) Bilan des acquisitions et cessions immobilières – année 2008

Le conseil municipal **PREND ACTE** du bilan des acquisitions et cessions immobilières pour l'année 2008.

11) Taxe locale sur la publicité extérieure

- Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par vote à main levée,
- **par 30 voix**
 - **et 2 abstentions (Martial COLLET et Jean-François ANDRIEUX)**
 - **MAINTIENT** l'exonération de droits des enseignes de moins de 7 m² ;
 - **EXONERE** les enseignes comprises entre 7 m² et 12 m² - conformément à l'article L.2333-8 ;
 - **DECIDE** de retenir les tarifs tels que représentés dans le tableau ci-dessous, et d'effectuer un recouvrement au fil de l'eau.

Dispositifs		2009	A partir de 2010
Dispositifs publicitaires non numériques	≤ 50 m ²	15 €	15 €
	> 50 m ²	30 €	30 €
Dispositifs publicitaires numériques	≤ 50 m ²	45 €	45 €
	> 50 m ²	90 €	90 €
Pré enseignes non numériques	≤ 50 m ²	15 €	15 €
	> 50 m ²	30 €	30 €
Pré enseignes numériques	≤ 50 m ²	45 €	45 €
	> 50 m ²	90 €	90 €
Enseignes	≤ 7 m ²	Exonération	Exonération
	> 7 et ≤ 12 m ²	15 €	Exonération
	> 12 et ≤ 50 m ²	30 €	30 €
	> 50 m ²	60 €	60 €

12) Marché de pose et fourniture de signalisation

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par vote à main levée, **à l'unanimité**,
- **AUTORISE** M. LE MAIRE à signer le marché avec l'entreprise SES, pour un montant de 16 780,80 € HT et toutes les pièces afférentes à son exécution.

13) Revêtement de chaussées et trottoirs : programme 2009

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par vote à main levée, **à l'unanimité**,
- **AUTORISE** M. LE MAIRE à signer le marché avec l'entreprise SPTP, pour un montant de 134 259,25 € HT et toutes les pièces afférentes à son exécution.

14) Convention relative à l'aménagement et à l'entretien d'équipements de voirie sur le domaine public départemental

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par vote à main levée, **à l'unanimité**,
- **PREND ACTE** de la convention relative à l'aménagement et à l'entretien d'équipements de voirie sur le domaine public départemental (*réalisation d'aménagements de sécurité rue de la Croisée entre les rues des Ajoncs et de la Hameletterie*) ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention correspondante.

15) Convention relative à la réalisation par la commune de travaux sur mandat pour le compte du département des Côtes d'Armor

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par vote à main levée, **à l'unanimité**,
- **PREND ACTE** de la convention relative à la réalisation par la Commune de Ploufragan de travaux sur mandat pour le compte du Département des Côtes d'Armor (*réalisation d'aménagements de sécurité rue de la Croisée entre les rues des Ajoncs et de la Hameletterie*) ;

- **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention annexée à la présente délibération.

16) Recrutement d'un agent contractuel au secteur jeunesse

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par vote à main levée, **à l'unanimité**,
- **CREE** un poste d'agent contractuel, à temps complet, à compter du 1^{er} septembre 2009, pour une durée d'un an au secteur jeunesse ;
- **AUTORISE** M. le Maire à le rémunérer sur la grille indiciaire du grade d'Adjoint d'animation de 2^{ème} classe.

17) Recrutement d'un agent contractuel à la médiathèque

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par vote à main levée, **à l'unanimité**,
- **CREE** un poste d'agent contractuel, à mi-temps, à compter du 26 mai 2009, jusqu'au retour à temps complet de l'agent titulaire ;
- **AUTORISE** M. le Maire à le rémunérer sur le 1^{er} échelon du grade d'Assistant de conservation de 2^{ème} classe.

18) Création d'un poste d'intervenant musical en milieu scolaire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par vote à main levée, **à l'unanimité**,
- **CREE** un poste d'intervenant musical en milieu scolaire pour la période du 1^{er} septembre 2009 au 31 août 2010 et **FIXE** la rémunération selon la grille indiciaire interne fixée par délibération du conseil municipal du 12 septembre 1995 ; ;
- **DECIDE** de solliciter la subvention du Conseil Général et **AUTORISE** M. Le Maire à signer toutes les pièces afférentes.

19) Actes du Maire

Le conseil municipal **PREND ACTE** des actes du Maire suivants, pris dans le cadre de la délégation du conseil municipal :

- le 4 mai 2009 : arrêté de cession d'un motoculteur ;

- le 2 juin 2009 : contrat d'entretien électromécanique sur le poste de relèvement du ruisseau des Landes, avec la société Le Dû Industrie.

20) Décisions modificatives – année 2009

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par vote à main levée, **à l'unanimité**,

- **ADOpte** les décisions modificatives sur le budget commune (DM n°1) suivantes :

Dépenses

article 20415 040 814 6281 Fonds de concours effacement réseaux	- 90 356,10€
article 20415 140 814 6281 Fonds de concours effacement réseaux	+ 90 356,10€
article 20415 040 822 6401 Fonds de concours effacement réseaux	- 136 876,61€
article 20415 140 822 6401 Fonds de concours effacement réseaux	+ 136 876,61€
article 20442 040 822 6401 Fonds de concours effacement réseaux	- 187 267,59€
article 2042 140 822 6401 Fonds de concours effacement réseaux	+ 187 267,59€
article 2315 040 822 6401 Travaux de voirie	- 281 200,00€
article 2315 140 822 6401 Travaux de voirie	+ 281 200,00€

(Mise en sécurité RD 790)

Recettes

article 1325 040 822 6401 Subventions d'équipement	- 28 500,00€
article 1325 140 822 6401 Subventions d'équipement	+ 28 500,00€

(Mise en sécurité RD 790)

21) Chaffoteaux : soutien du conseil municipal

Après avoir pris connaissance de la situation de l'entreprise et de la position de la direction, le conseil municipal, par vote à main levée, **à l'unanimité**,

- **SOUTIENT** les salariés dans leur lutte pour la sauvegarde de leur emploi et le maintien de l'entreprise sur le site de Ploufragan ;

- **CONDAMNE** l'attitude de la direction qui considère que ce site n'est pas rentable, qui reste flou sur le devenir de cette entreprise et montre peu d'engagement pour le projet « Climatpôle » proposé.

A Ploufragan, le 11 juin 2009

LE MAIRE
Rémy MOULIN